

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

76083

Objet

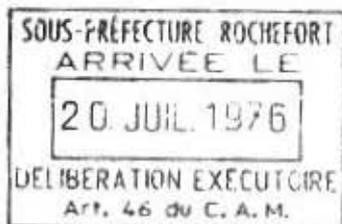
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES A
TITRE SPORTIF

DATE DE CONVOCATION

29 Juin 1976
DATE D'AFFICHAGE

29 Juin 1976

Nombre de conseillers
en exercice 17
Nombre de présents 20
Nombre de votants 26



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize
le cinq juillet à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TÉTARD, Melle FOUCHÉ,
MM. STIPAL, DUFOUR, BUCHET, BUJARD, LACHAUD, BERLAND, DOMEQ,
MONTRON, NAULIN, DOIREAU, BOUCHET, BARRIÈRE, PAPEAU, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BUCHET
LARGETEAU par M. TÉTARD
Mme FAVIERE par M. BOUCHET

Absents : MM. BARDE, BOUTET, RIVIERE, BROTRÉAU, DELAIR,
Mme FAVIERE

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

La Commission Municipale Jeunesse et Sports, dans sa séance
du 21 Juin 1976, a examiné favorablement les demandes de subvention
exceptionnelle présentées par :

- la Société de Tir des Mouettes pour sa participation au
Championnat de France à MARSEILLE du 4 au 8 Juillet (2 000 FR)
(DEUX MILLE FRANCS)
- La Société des Régates pour le déplacement à DUBLIN des frères
PEPONNET aux Championnats d'Europe des 420 (1 500 FR)
(MILLE CINQ CENTS FRANCS)
- L'Union de la Boule Royannaise (U.B.R.) aux Championnats
de France du 3 au 5 septembre (500 FR)
- le R.O.C. tennis pour l'organisation en août du grand tournoi
de tennis (2 000 FR) DEUX MILLE FRANCS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission Jeunesse & Sports du 21 Juin 1976

DECIDE :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, les subventions suivantes :

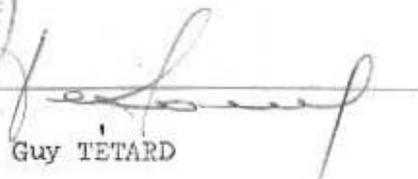
- 2 000 FR à la Société de Tir des Mouettes
 - 1 500 FR à la Société des Régates de ROYAN
 - 500 FR à l'U.B.R.
 - 2 000 FR au R.O.C. Tennis pour l'organisation du Grand Tournoi de ROYAN de Tennis
- d'imputer ces dépenses sur les crédits réservés du Chapitre 945 article 657 du Budget 1976

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre M. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre



Pour le Maire
Le Premier Adjoint,


Guy TETARD